

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2654

29 septembre 2015

SOMMAIRE

AB Acquisitions Luxco 8A S.à r.l.	127369	ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l.	127371
AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l.	127369	Edgas S.A.	127371
AB JV Global S.à r.l.	127363	EECF Beta Manager	127375
Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.	127384	EFG Multistrategy (Luxembourg) Fund ...	127378
AI Global Opportunities S.A.	127386	EFG Multistrategy (Luxembourg) Fund ...	127378
Alcentra SV II S.à r.l.	127386	Ela International, G.E.I.E.	127379
Alibaba Kebab Snack S. à r. l.	127387	Elf Investment Nominee S.à r.l.	127375
Alternattech S.A.	127392	Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l.	127373
Altice S.A.	127386	Elips Luxembourg SA	127374
Aludev S.A.	127386	Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	127373
Ambuvita S.A.	127385	Enovos International S.A.	127379
Amistà S.A.	127385	Eplankton S.à r.l.	127373
Argenta Life Luxembourg S.A.	127366	Equifax Luxembourg (No. 6) S.à r.l.	127375
Artemis Capital S.à r.l.	127366	European Foods Company	127372
Astrida SPF-S.A.	127365	Europ Real Estate IV (No.2) S.à r.l.	127371
Atares Lux Invest S.A.	127367	Fipertec S.à r.l.	127379
Atiken Lux Invest S.A.	127368	Frënn Vum Sipo, a.s.b.l.	127379
Balta Finance S.à r.l.	127362	Galanthus S.A.	127381
Bascharage 33 S.A.	127387	Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l.	127381
Belfort S.A.	127387	Magiki S.à r.l.	127382
Best Buy International Finance S.à r.l.	127387	Nucleus Gestion S.à r.l.	127381
Big Bay Consult S.A.	127387	OCM Luxembourg EPF III Doctor Dentist S.à r.l.	127354
Biodev Group S.A.	127388	Société Luxembourgeoise des Energies Renou- velables	127392
Blackjack Luxembourg S.à r.l.	127369	TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l.	127385
Blackjack Luxembourg S.à r.l.	127363	Trinistar Liverpool S.à r.l.	127385
BO Fund II	127370		
BPY Hospitality Holdings S.à r.l.	127388		
B & S Immobilien AG	127362		
CCI (J) S.à r.l.	127346		

CCI (J) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 199.114.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership;
2. Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership;
3. Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership;
4. Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership;
5. Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership; and
6. Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership;

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (G4) Limited in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, and each having its registered office at East Wing, Trafalgar Court Les Barques, St Peter Port, Guernsey 6YI 3PP, and

7. Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership,
acting through its partner CIP (IV) Nominees Limited, with registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG; and

8. Fourth Cinven Fund FCPR

a fonds commun de placements à risques, incorporated under the laws of France, with registered office at 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Paris under number 424 123 487,

each represented by Maître Darya Spivak, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29 July 2015 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, represented as above stated, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "CCI (J) S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "CCI (J) S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the

Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Managers' resolutions, including board minutes and circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on first day of the month of January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, said appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Subscription
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3,889
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	4,058
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	4,023
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3,839
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	2,160
Fourth Cinven Fund FCPR	1,777
Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership	197
Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership	57
Total	20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.00) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borshette, L-1246 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Marc Lamberty	4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Manager	10 th October 1977	Wittlich (Germany)
David Konings	4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Manager	26 th April 1977	Liège (Belgium)
Babett Carrier	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Manager	23 rd April 1968	Stuttgart (Germany)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2016.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois d'août

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, résidant à Diekirch, Grand- Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1. Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership;
2. Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership;
3. Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership;
4. Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership;
5. Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership; and
6. Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership;

chacun agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (G4) Limited agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership,

chacun avec siège à PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP, et

7. Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership,

agissant par l'intermédiaire de CIP (IV) Nominees Limited, et avec siège à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG; and

8. Fourth Cinven Fund FCPR,

un fonds commun de placements à risques, constitué sous les lois de la France, avec siège au 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 424 123 487,

chacune représentée par Maître Darya Spivak, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 juillet 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «CCI (J) S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «CCI (J) S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,00) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris des procès-verbaux du conseil de gérance et celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être

gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership	3.889
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	4.058
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership	4.023
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3.839
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership	2.160
Fourth Cinven Fund FCPR	1.777
Fourth Cinven Fund Co-Investment Partnership	197
Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership	57
Total	20.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,00) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Marc Lamberty	4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Gérant	10 octobre 1977	Wittlich (Allemagne)
David Konings	4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg	Gérant	26 avril 1977	Liège (Belgique)
Babett Carrier	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	Gérant	23 avril 1968	Stuttgart (Allemagne)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la personne comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: D. SPIVAK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: DAC/2015/12980. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2015.

Référence de publication: 2015134547/440.

(150146532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

OCM Luxembourg EPF III Doctor Dentist S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty day of July.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.144

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OCM Luxembourg EPF III Doctor Dentist S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy, it being understood that one manager can represent several managers at the same meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or

several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5th, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

- Mr Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21st, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and

- Mr Justin BICKLE, company manager, born on January 11th, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.144;

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg EPF III Doctor Dentist S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire, étant entendu qu'un gérant peut représenter plusieurs gérants à la même réunion du conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visio-conférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg EPF III European Dental Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,-) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents EUR (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Monsieur Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- Monsieur Justin BICKLE, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 août 2015. Relation GAC/2015/6749. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015138355/424.

(150149965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Balta Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.261.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris acte des démissions de Cédric Stébel et Fabian Sires de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet au 11 août 2015.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer en leur remplacement, avec effet au 11 août 2015 et pour une durée indéterminée:

- Philippe Jusseau, né le 16 septembre 1979 à Strasbourg, France, demeurant à Atrium Business Park-Vitrum, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

- Philippe Detournay, né le 9 avril 1966 à Hal, Belgique, demeurant à Atrium Business Park-Vitrum, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

- Patrick Steinhäuser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden, Allemagne, demeurant à Atrium Business Park-Vitrum, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange;

- Luca Destito, né le 16 février 1976 à Rome, Italie, demeurant à c/o Lone Star Europe Acquisitions Ltd, 16 Queen Anne Street, Londres W1G 9LF, Royaume-Uni;

- Michael Kolbeck, né le 14 septembre 1969 à Munich, Allemagne, demeurant à c/o Lone Star Germany Acquisitions GmbH, Hamburger Aile 14, 60486 Frankfurt am Main, Allemagne; et

- Hendrik Deruyck, né le 11 juillet 1951 à Izege, Belgique, demeurant à 2 Wakkensteenweg, B-8710 Sint Baafs-Vije (Wielsbeke).

En conséquence de quoi, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Philippe Jusseau,
- Philippe Detournay,
- Patrick Steinhäuser,
- Luca Destito,
- Michael Kolbeck, et
- Hendrik Deruyck.

D'autre part, Atlab Luxembourg S.à r.l. (précédemment Balta Luxembourg S.à r.l.) a transféré l'intégralité des 800.000 parts sociales détenues dans la Société à LSF9 Balta Investments S.à r.l., une société ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.728, de telle sorte que LSF9 Balta Investments S.à r.l. est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137080/38.

(150149529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

—
B & S Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 142.098.

—
Im Jahre zwei tausend fünfzehn, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft B & S Immobilien AG, mit Sitz in L-5440 Remerschen, 124, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 142098,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Karin Reuter, mit dem damaligen Amtssitz in Redange-sur-Attert, am 29. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2577 vom 22. Oktober 2008,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Peggy Simon, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Sara Craveiro, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Peggy Simon, vorgeannt.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1.- Umwandlung der einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (€ 1.000.-) in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreissig Euro (€ 31.-).

2.- Entsprechende Umänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. 1. Absatz. „Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000.-), eingeteilt in EINTAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€ 31.-).“

3.- Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (€ 1.000.-) in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreissig Euro (€ 31.-) umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. 1. Absatz. „Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIGTAUSEND EURO (€ 31.000.-), eingeteilt in EINTAUSEND (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€ 31.-).“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: GAC/2015/6822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 11. August 2015.

Référence de publication: 2015137078/60.

(150149246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

AB JV Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Blackjack Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.458.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“Advent Ship Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154665,

here represented by Mrs Valerie-Anne BASTIAN, private employee, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2015; and

“Bain Capital Ship S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154665,

here represented by Mrs Valerie-Anne BASTIAN, previously named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2015

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholder of “Blackjack Luxembourg S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181458, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 4 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 20 December 2013, number 3251, page 156024.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following sole resolution:

Sole resolution

The shareholders decide to change the name of the Company into “AB JV Global S.à r.l.”.

As a consequence, article 1 of articles of incorporation is modified and now reads as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “AB JV Global S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Ship Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154665,

ici représenté par Madame Valerie-Anne Bastian, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juin 2015; et

«Bain Capital Ship S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 4 Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154665,

ici représenté par Madame Valerie-Anne Bastian, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juin 2015.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Blackjack Luxembourg S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181458, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 novembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 20 décembre 2013, numéro 3251, page 156024.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter l'unique résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en «AB JV Global S.à r.l.».

En conséquence, l'article 1 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») de “AB JV Global S.à r.l.” (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15923. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015137085/83.

(150148944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Astrida SPF-S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.997.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le seize juillet.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "ASTRIDA SPF-S.A.", avec siège social à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 32 du 7 janvier 2011

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.997,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christoph FANK, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 300.000 €, représenté par cent actions, réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, ont pris les résolutions suivantes:

I. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

II. que ladite société a cessé toute activité;

III. Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, les parties comparantes prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

IV. Ils se désignent comme liquidateur de la société, et en cette qualité, requièrent le notaire d'acter que tout le passif de la société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à un éventuel passif de la société actuellement inconnu et donc non encore payé, ils assument irrévocablement l'obligation de le payer de sorte que tout le passif de la société est réglé;

V. L'actif restant éventuel sera attribué aux actionnaires;

VI. La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires à l'administrateur et commissaire au compte de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancienne adresse du siège social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cents euros (700 €).

Les actionnaires déclarent que les fonds de la société ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christoph FANK, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 17 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12093. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137069/51.

(150148547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Argenta Life Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.509.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juillet 2015, Relation LAC/2015/22246,

que les actionnaires décident de clôturer la liquidation de la société ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri, en date du 10 juillet 2015; celle-ci ayant définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à partir de la date de publication des présentes dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations auprès de Team Relocations S.A. ayant son siège à L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem, RCSL B 24402.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137066/19.

(150148337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Artemis Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.875.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social de la société en date du 7 août 2015

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la démission de Mr. Stéphane BIVER né le 03.08.1968 à Watermael-Boitsfort en tant que gérant de la société
- de nommer Mr Jean-Luc CLAUSE, né le 02.12.1969 à Dudelange (L) demeurant à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, en tant que nouvel gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015137068/17.

(150149305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Atares Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 137.679.

L'an deux mille quinze,
le quatre août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATARES LUX INVEST S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.679 (NIN 2008 2208 306),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1078 du 2 mai 2008, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1523 du 13 juin 2014.

Le capital social s'élève à treize millions quatre cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq Euros (EUR 13.480.125.-), représenté par:

- six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (699.500) actions dites «Actions Ordinaires»,
- deux cent quarante-et-un mille trois cent douze virgule cinquante (241.312,50) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites «MRPS A», et
- quatre cent sept mille deux cents (407.200) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites «MRPS B»,

toutes d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui désigne comme secrétaire Sara Craveiro, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société ATARES LUX INVEST S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: GAC/2015/6829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137071/61.

(150149243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Atiken Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.675.

L'an deux mille quinze,

le quatre août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ATIKEN LUX INVEST S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.675 (NIN 2008 2208 233),

constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 958 du 18 avril 2008, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1522 du 13 juin 2014.

Le capital social s'élève à treize millions quatre cent quatre-vingt mille cent vingt-cinq Euros (EUR 13.480.125.-), représenté par:

- six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents (699.500) actions dites «Actions Ordinaires»,
- deux cent quarante-et-un mille trois cent douze virgule cinquante (241.312,50) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A dites «MRPS A», et
- quatre cent sept mille deux cents (407.200) actions privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B dites «MRPS B»,

toutes d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, qui désigne comme secrétaire Sara Craveiro, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, et l'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société ATIKEN LUX INVEST S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: GAC/2015/6830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137074/61.

(150149242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 178.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137034/13.

(150149287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 juin 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137035/13.

(150149286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Blackjack Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 181.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137036/10.

(150149419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.057.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BO FUND II, ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, constituée par acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 14 du 9 janvier 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2014, publié au Mémorial numéro 3149 du 29 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Alexandra Schmitt employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Julien Boudin, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Maxime Wunderlich, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée le 13 juillet 2015.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée, et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que les résolutions portées à l'ordre du jour de cette Assemblée ne peuvent être valablement adoptées que si adoptée par les actionnaires détenant au moins 2/3 des actions représentées à l'Assemblée.

IV. Il résulte de la liste de présence que sur 634.428,686 actions en circulation, 429.617,37 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et convoquée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Liquidation du compartiment BO FUND II - OBLIGEST CHF (le «Compartiment»).
2. Dissolution immédiate de BO FUND II (la «Société»)
3. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs et rémunération.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de liquider le compartiment BO FUND II - OBLIGEST CHF (le «Compartiment») avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Comme suite à la liquidation du dernier Compartiment de la Société, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation à la date de cette Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

La société ME Business Solutions S.à r.l, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, représentée par Monsieur Alexandre Bruncher, (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, clauses résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges. Le Liquidateur peut procéder à tous les actes prévus par l'article 145 de la Loi sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur n'est pas obligé de dresser un inventaire et peut s'en référer aux documents comptables de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles applicables aux services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SCHMITT, M. WUNDERLICH, J. BOUDIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23943. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137114/68.

(150148711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Edgas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6941 Niederanven, 35, rue de Mensdorf.

R.C.S. Luxembourg B 170.440.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 18 juin 2015 que:

- Madame FUCHS-DIDELLOT Ludivine, demeurant à L-6941 Niederanven, 35 rue de Mensdorf, Monsieur JUCHEM Jean-Claude, demeurant à L- 8356, Garnich, 1 rue Gaessel et Madame FUCHS Eliane, demeurant à L- 1419 Luxembourg, 58 montée de Dommeldange ont été nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- Madame Ludivine FUCHS-DIDELLOT demeurant à L-6941 Niederanven, 35 rue de Mensdorf, a été nommée Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean-Claude JUCHEM jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

- Madame Ludivine FUCHS-DIDELLOT demeurant à L-6941 Niederanven, 35 rue de Mensdorf, a été nommée administrateur-délégué à la gestion journalière en remplacement de Monsieur Jean-Claude JUCHEM jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Référence de publication: 2015137268/20.

(150149355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.363.

—
Rectificatif du dépôt L120135232 déposé le 1^{er} août 2012

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137266/10.

(150149061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Europ Real Estate IV (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.861.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 20 juillet 2015

L'associé unique de la Société a décidé en date du 20 juillet 2015 de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, avec effet au 20 juillet 2015.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Madame Maud Martin, née le 1^{er} août 1973 à Saint-Mard, Belgique et résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015137254/18.

(150149468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

European Foods Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

L'an deux mil quinze, le deux juillet.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire des associés (l'«Assemblée») de la société à responsabilité limitée "EUROPEAN FOODS COMPANY"(la «Société»), ayant son siège social au 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel,

constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyges-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 8 janvier 2000; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 juillet 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2591 du 24 septembre 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 72548.

L'Assemblée est ouverte à ... heures sous la présidence de Edouard d'Espous demeurant à Château de Boisbonnaud, F-37260 Villeperdue

qui désigne comme secrétaire Arthur d'Espous demeurant professionnellement à Château de Boisbonnaud, F-37260 Villeperdue

L'Assemblée choisit comme scrutateur Didier Schoenberger demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg.

- Divers.

II.- Les associés représentés à la présente Assemblée et le nombre de parts sociales dont ils disposent ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire des associés représentés.

III.- Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

IV.- Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente Assemblée, paraphées «ne varietur» par la mandataire desdits actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

V.- L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg et modifie en conséquence l'article 4 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg».

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à ... heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée, s'élève approximativement à la somme de huit cents cinquante euros 850,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signés: E. D'ESPOUS, A. D'ESPOUS, D. SCHÖNBERGER, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15579. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137255/55.

(150149595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015137247/10.

(150149148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Eplankton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 182.823.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que la société Amicorp Luxembourg S.A., agent domiciliataire, a dénoncé, avec effet immédiat le siège social de la société Eplankton S.à r.l., société de droit Luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 182823, situé jusqu'alors au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Amicorp Luxembourg S.A.

Représentée par Mr. Fabio Mastrosimone

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2015137248/16.

(150148791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Eliot Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 79.040,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.554.

—
En date du 2 décembre 2014, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Vision Capital Partners VI E L.P., avec siège social à Trafalgar Court, GY1 3DA St Peter Port, Guernesey, a cédé la totalité de ses 300 parts sociales «traçantes» de classe A à Vision Eliot LP, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey, qui les acquiert;

- l'associé Vision Capital Partners VI L.P., avec siège social à Trafalgar Court, GY1 3DA St Peter Port, Guernesey a cédé la totalité de ses 200 parts sociales «traçantes» de classe A à Vision Eliot LP, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, GY1 3QL St Peter Port, Guernesey, qui les acquiert;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015137245/17.

(150149506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Elips Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 81.915.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mars 2015 à 10h au siège social

Résolutions

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Démissions:

L'assemblée a pris connaissance de et a accepté la démission de Thierry Gravet né à Bensberg le 7 octobre 1960, domicilié Borgstraat 44 à B-1850 Grimbergen de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 31/12/2014.

L'assemblée a pris connaissance de et a accepté la démission de Michel Huyghe domicilié Avenue Daniel Boon, 75 à B-1160 Bruxelles de son mandat d'administrateur avec effet au 31/12/2014.

Nominations:

L'assemblée décide de nommer avec effet au 5 janvier 2015, la société privée à responsabilité limitée de droit belge TDCONSULTMGT (BCE 507.897.839, RPM Liège) dont le siège social est établi Rue de Tirlemont 80 à B-4280 Hannut au titre d'administrateur de la société. Le représentant permanent de TDCONSULTMGT désigné par cette dernière, est Monsieur DELVAUX Thierry Paul Marie Ghislain, né à Barvaux, le 18 avril 1962, domicilié à B-4280 Hannut, rue de Tirlemont 80. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés le 31/12/2017.

L'assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2015 la société privée à responsabilité limitée de droit belge DB Invest & Consulting, (BCE 543781406) dont le siège social est établi Willem Van Oranjarahof 28, à B-1933 Zaventem au titre d'administrateur de la société. Le représentant permanent de DB Invest & Consulting désigné par cette dernière, est Monsieur De Baets, Patrick, Roger, D. né à Uccle, le 11 octobre 1966, domicilié à Willem Van Oranjarahof 28, à B-1933 Zaventem. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés le 31/12/2017.

L'assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2015 la société privée à responsabilité limitée de droit belge Thaumalo (BCE 889 088 736) dont le siège social est établi Borgstraat 44 à B-1850 Grimbergen au titre d'administrateur de la société. Le représentant permanent de Thaumalo, désigné par cette dernière, est Monsieur Thierry Gravet, né à Bensberg le 7 octobre 1960, domicilié Borgstraat 44 à B-1850 Grimbergen. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés le 31/12/2017.

L'assemblée décide de renouveler avec effet au 1^{er} janvier 2015, le mandat de la société anonyme de droit luxembourgeois Elitis Group (RCS Lux B53.639), dont le siège social est établi 2 Am Hock, L-9991 Weiswampach au titre d'administrateur de la société. Le représentant permanent d'Elitis Group désigné par cette dernière, est Monsieur Dominique Dejean né le 08/06/1962 à Wavre et domicilié à L-9774 Urspelet Am Nidderland 15. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés le 31/12/2017.

L'assemblée décide de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2015, la société privée à responsabilité limitée Luc Tonneau, (BCE 543 942 346) dont le siège social est établi Avenue Léopold III, 4 à B-1410 Waterloo au titre d'administrateur de la société. Le représentant permanent de la sprl Luc Tonneau désigné par cette dernière, est Monsieur Luc Tonneau, né à Uccle, le 18 mai 1962, domicilié Avenue Léopold III, 4 à B-1410 Waterloo. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés le 31/12/2017.

L'assemblée décide enfin de nommer avec effet au 1^{er} janvier 2015 Asia-Euro Consultancy Limited, société à responsabilité limitée de droit de Hong Kong (Business Registration Ordinance 35958034-000-08-09-3), dont le siège social est situé Suites 1201-4, 12/F, Tower 2, The Gateway, 25-27 Canton Road Tsim Sha Tsui Kowloon, Hong Kong. Le représentant permanent de Asia Euro Consultancy désigné par cette dernière est Monsieur Joseph, Marie, Victor, Michel, Patrice Thys, né à Liège le 3/11/1955, de nationalité belge, domicilié 60 J. Residence, Johnston Road, Penthouse 5, Wanchai, Hong-Kong. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 appelée à se prononcer sur les comptes annuels clôturés le 31/12/2017.

Fait à Weiswampach, le 11 août 2015.

Elips Luxembourg

Dominique Dejean / Thierry Gravet

*Représentant permanent de Elips Luxembourg / Représentant permanent de Thaumalo sprl**Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015137246/55.

(150149550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Elf Investment Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.794.

—
EXTRAIT

Suite à un changement de dénomination sociale:

- NEO Capital Private Equity LLP, associé de la société susmentionnée, enregistré auprès de la Companies House sous le numéro OC331931 et ayant son siège social au 36-38, Wigmore Street, GB-W1U 2LJ Londres, est désormais NEO Investment Partners LLP.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015137243/15.

(150148825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Equifax Luxembourg (No. 6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 183.239.

—
Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2015.

Référence de publication: 2015137251/11.

(150148862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

EECF Beta Manager, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.974.

—
In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before Us M^e Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company «EECF Beta Manager», with registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 119.974, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on February 23, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2175 dated November 21, 2006 (the "Company"), having a subscribed share capital fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31.000,-) represented by twenty four thousand eight hundred (24.800) shares having a nominal value of one euro twenty five cents (EUR 1,25) per share. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the same notary Me Elvinger, prenamed, on 7 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2177 dated November 22, 2006.

The meeting is presided by Mustafa NEZAR, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Ms Nadine MAJERUS, employee, professionally residing in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Ms Monique DRAUTH, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator.
3. To determine the powers to be given to the liquidator.
4. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor (Commissaire aux Comptes).

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint Exequitive Services S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 196.987, as liquidator of the company.

Third resolution

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy-holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The meeting resolves to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Fourth resolution

The meeting gives full discharge to the directors for the execution of their mandate.

The meeting also gives full discharge to the Statutory Auditor (Commissaire aux Comptes) European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand three hundred ninety four euro sixty eight cents (EUR 12,394.68), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 33.065 for the execution of its mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1.100,-)

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze le quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Anonyme «EECF Beta Manager», avec siège social à 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 119974, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2175 du 21 novembre 2006, (la "Société"), ayant un capital social souscrit fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nadine MAJERUS, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approuver la dissolution de la Société et le placement de la Société en liquidation;
2. Approuver le nomination du liquidateur de la Société.
3. Déterminer des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Exequitive Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.987 comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les bonis de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

L'assemblée a décidé de rémunérer le Liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

L'assemblée donne également décharge pleine et entière au Commissaire aux Comptes de la société, European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille trois cents quatre-vingt-quatorze euro soixante-huit cents (EUR 12.394,68) et étant enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.065 pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à MILLE CENT EUROS (1.100,-EUR)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Drauth, Nezar, Majerus, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24896. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137269/160.

(150149588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

EFG Multistrategy (Luxembourg) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, Avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 151.845.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2015.

Référence de publication: 2015137270/11.

(150149236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

EFG Multistrategy (Luxembourg) Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 1, Avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 151.845.

—
EXTRAIT

L'assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 30 Juin 2015 et a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé KPMG Luxembourg S.à.r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2016.

Référence de publication: 2015137271/12.

(150149237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Ela International, G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg D 105.

EXTRAIT

Il résulte du Compte-rendu de l'Assemblée Générale tenue en date du mardi 30 juin 2015 que:

- Le siège social de la Société est transféré du:

* 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

Vers:

- 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à partir du 1^{er} août 2015.

Certifié conforme et sincère

Référence de publication: 2015137272/14.

(150149234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4327 Esch-sur-Alzette, 2, Domaine du Schlassgaard.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Rectificatif de la date de nomination de l'Administrateur «Administration Communale de la Ville de Luxembourg»

L'Administrateur «Administration Communale de la Ville de Luxembourg» représenté par son représentant permanent, Monsieur Uwe Leprich a été nommé à son poste par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13.05.2014.

La date de nomination publiée actuellement (12.05.2015) est erronée.

Référence de publication: 2015137274/11.

(150149535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Fipertec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.933.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137298/10.

(150149230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Frënn Vum Sipo, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8254 Mamer, 7, rue du Millénaire.

R.C.S. Luxembourg F 10.486.

STATUTS

Dans le cadre de l'association sans but lucratif sipo-suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille, fondée en 1981, a été constitué, en date du 3 juin 2015, entre les soussignés:

- Becker Pascale, fonctionnaire, résidant à Roodt-Syre, de nationalité luxembourgeoise;
 - De Melo Diniz de Moura Vera Maria, aide-secrétaire, résidant à Luxembourg, de nationalité portugaise et
 - Frisch Gilbert, employé privé, résidant à Sanem, de nationalité luxembourgeoise,
- tous membres fondateurs, l'association dénommée ci-dessous:

Art. 1^{er}. Dénomination et siège. L'association est dénommée: «Frënn vum sipo». Son siège est fixé à Mamer. Sa durée est illimitée.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

- d'apporter un soutien moral et matériel au «sipo-suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille a.s.b.l.»

- d'organiser des activités destinées aux enfants suivis par le «sipo-suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille a.s.b.l.» ainsi qu'à leurs familles
- de défendre les intérêts généralement quelconques de ce groupe.

L'association est politiquement neutre. Elle sollicitera l'appui de personnes ou groupements qui peuvent l'aider dans ses activités.

Art. 3. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions. L'association se compose de membres effectifs et de membres d'honneur. Le titre de membre d'honneur est conféré par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration. Les membres d'honneur ont le droit d'assister sans droit de vote aux assemblées générales. Peut devenir membre effectif toute personne physique et majeure d'âge ayant posé sa candidature au Conseil d'Administration de l'association. L'admission du nouveau membre effectif est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.

La qualité de membre se perd:

- par dissolution de l'association,
- par le non-paiement de la cotisation endéans les six mois de son échéance,
- par la démission du membre,
- par l'exclusion, proposée par le Conseil d'Administration, et prononcée par l'Assemblée Générale, au cas où le membre a fait preuve d'un comportement contraire aux intérêts de l'association.

Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à trois.

Art. 4. Administration. L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- 1) L'Assemblée Générale. Elle est l'instance suprême de l'association.
- 2) Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale et chargé par elle de l'exécution de ses directives.

Art. 5. Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le Conseil d'Administration. Elle est convoquée par celui-ci une fois par an, au cours du premier trimestre de l'année à l'endroit désigné par le Conseil d'Administration. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations écrites ou publiées, huit jours au moins avant l'Assemblée par les soins du Conseil d'Administration, doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Toute Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée par le Conseil d'Administration, soit de son propre chef, soit lorsqu'un quart des membres effectifs en fait la demande.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation des cotisations qui ne peuvent dépasser 10, Euros au nombre indice 775.17 de l'indice pondéré du coût de la vie au 1^{er} janvier 1948,
- b) l'approbation des rapports d'activité et de trésorerie du Conseil d'Administration,
- c) la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le Conseil d'Administration et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement lors de l'Assemblée.

Le vote à l'Assemblée Générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration.

L'Assemblée Générale délibère quel que soit le nombre des membres présents et décide par vote à mainlevée ou au secret. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix la proposition est rejetée. L'exclusion d'un membre exige le vote secret. Il sera dressé un procès-verbal de l'Assemblée Générale signé par le président et le secrétaire.

Art. 6. Le Conseil d'Administration. L'association est administrée par un Conseil d'Administration, qui est composé de trois à neuf membres.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale, pour un terme de 3 ans. Chaque année un tiers du Conseil d'Administration sera renouvelé, et ceci pour la première fois lors de l'Assemblée Générale de l'année 2016. Les tiers sortants et rééligibles pour la première et la deuxième année sont tirés au sort.

Toute candidature à un siège au Conseil doit parvenir par écrit au Conseil d'Administration, huit jours avant l'Assemblée Générale. Le Conseil élit annuellement en son sein: un président, un secrétaire, et un trésorier.

Le président du Conseil d'Administration est obligatoirement réputé membre du Conseil d'Administration de l'association «sipo-suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille a.s.b.l.»

Le chargé de direction du «sipo-suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille a.s.b.l.» est obligatoirement réputé membre du Conseil d'Administration de l'association «Frënn vum sipo».

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.

Art. 7. Gestion. L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale et lui présente annuellement son rapport d'activité.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales et représente l'association dans tous actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'association sont signés et contresignés par 2 Administrateurs, parmi lesquels le président, le secrétaire ou le trésorier.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le président et le secrétaire. Après la fin de chaque exercice, le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au Conseil d'Administration.

Art. 8. Modifications des statuts. La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 9. Dissolution de l'association. La dissolution de l'association est prononcée par l'Assemblée Générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928 (Article 20).

Le produit de la liquidation des biens sociaux sera versé au «sipo-suivi pédagogique et thérapeutique du jeune enfant et de sa famille a.s.b.l.» ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue.

Art. 10. Dispositions finales. Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et aux règlements d'ordre intérieur à élaborer par le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015137306/94.

(150149110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Grosvenor Investments (Portugal) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137341/10.

(150149661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Galanthus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.351.

Rectificatif du dépôt du 31/07/2015 numéro L150140751

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137342/12.

(150148569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Nucleus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2015.

Vincent J. Derudder.

Référence de publication: 2015137675/10.

(150148588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Magiki S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 199.198.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

1. Mme Marie BOUNOUGHAZ épouse PARRILLA, gérante de sociétés, demeurant au 46, Rue de Metz, F-57300 Ay-Sur-Moselle (France), et

2. M. Joseph PARRILLA, gérant de sociétés, demeurant au 46, Rue de Metz, F-57300 Ay-sur-Moselle (France), en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de. "MAGIKI S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, le négoce de produits alimentaires, les opérations de coordination et toutes prestations y afférentes.

D'une façon générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée.

La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cent cinquante euros (12.450,- EUR), représenté par douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par les associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et Paiement:

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par les comparants comme suit:

1. Mme Marie BOUNOUGHAZ épouse PARRILLA, prénommée:	4.150
2. M. Joseph PARRILLA, prénommé:	8.300
Total:	12.450

Les douze mille quatre cent cinquante (12.450) parts sociales ont toutes été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille quatre cent cinquante euros (12.450,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Résolutions prises par les associés:

Les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
M. Joseph PARRILLA, prénommé.
3. La Société sera engagée et représentée envers les tiers par la signature du individuelle du gérant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 6 août 2015. Relation: DAC/2015/13190. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137549/148.

(150148749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.391.

Il est à noter la démission de Mr. Arndt Nicolaus de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015137904/13.

(150150166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

TMRE Luxembourg 2006 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 119.506.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015137833/10.

(150148831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Trinistar Liverpool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.548.

Les comptes annuels pour la période du 2 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015137819/11.

(150149186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Ambuvita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 102.431.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 7 août 2015

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le décès en date du 12 juillet 2015 de Monsieur ANDRE Joé, né le 24 mars 1947 à Ettelbruck qui occupait les fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

L'assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jo ANDRE, né le 06 mai 1972 à Luxembourg demeurant à Op der Telleschbach L-9452 Bettel aux fonctions d'administrateur unique.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Référence de publication: 2015137945/16.

(150149769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Amistà S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 87.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015137946/10.

(150149922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Altice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015137943/13.

(150150142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Aludev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 91.591.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137944/10.

(150149884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

AI Global Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.150.

- Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 17 juin 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015137936/14.

(150150280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Alcentra SV II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.814.

Extrait de la Résolution prise lors du conseil d'administration du 2 Juillet 2015

Il résulte de du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 2 Juillet 2015 que KPMG (9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été élu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2015.

Pour Alcentra SV II S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015137937/15.

(150149975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Alibaba Kebab Snack S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 22, avenue Frantz Clement.
R.C.S. Luxembourg B 137.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137939/10.

(150149790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Belfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 102.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Août 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015137984/11.

(150150251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Bascharage 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 127.536.

EXTRAIT

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration informe du transfert du siège de la société.

La nouvelle adresse est:

1, Rue des Romains, L-4974 Dippach

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015137980/12.

(150150464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Best Buy International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.067.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015137987/13.

(150150398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Big Bay Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 157.472.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales de la Société entre Monsieur Nicolas Crochet, né le 08 avril 1976 à Uccle, demeurant professionnellement à L-1630, Luxembourg, au 56 rue Glesener, et Madame De Roovere Colienne, née le 30 juillet 1978 à Uccle, demeurant professionnellement à B-1730 Asse (Belgique) Zoning 4 - Broekooi 120, Building A, que la répartition des parts sociales de la Société est la suivante à compter du 30 juillet 2015:

- Madame Colienne de Roovere, prénommée, 950 parts sociales
 - Monsieur Crochet Nicolas, prénommé, 300 parts sociales
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015137989/16.

(150149979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Biodev Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.635.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet 2015

Les actionnaires de la société BIODEV GROUP S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 20 juillet, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de révoquer

- Monsieur Olivier TOURNANT, directeur, demeurant à F-60200 Compiègne, 116, Boulevard des Etats-Unis. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Aimée LIGIER, administrateur de sociétés, née le 03/08/1954 à La Baule (F), demeurant à L-1140 Luxembourg, 28, route d'Arlon

au poste d'administrateur pour une durée de une année, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137990/20.

(150150355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

BPY Hospitality Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.501,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.985.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July;

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BPY Hospitality Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.985, incorporated on January 27, 2014 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 809, page 38786 of March 28, 2014 (the Articles) (the Company). The Articles have been amended one time since the incorporation of the Company on July 8, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

THERE APPEARED:

BPY Lux Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.552 (the Sole Shareholder);

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and one thousand

(1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares), in registered from, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Increase of the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares and one thousand (1,000) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares, in registered from, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirteen thousand five hundred and one Euro (EUR 13,501) by way of the issuance of one (1) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend share;
3. Subscription for the new mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend share, payment of the share capital increase specified under item 2. above and payment of a share premium;
4. Amendment to article 6.1. of the Articles;
5. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend share in the shareholder's register of the Company; and
6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares and one thousand (1,000) Mandatory Redeemable Preferred Shares, in registered from, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to thirteen thousand five hundred and one Euro (EUR 13,501) by way of the issuance of one (1) Mandatory Redeemable Preferred Share, with a nominal value of one Euro.

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

The Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declared to subscribe for one (1) Mandatory Redeemable Preferred Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), and to fully pay it up with an amount of ninety million two hundred thousand Euro (EUR 90,200,000), by way of a contribution in cash which will be allocated as follows:

- an amount of one Euro (EUR 1) will be allocated to the shares' nominal capital account of the Company; and
- an amount of ninety million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 90,199,999) will be allocated to the share premium account of the Company connected to the Mandatory Redeemable Preferred Shares.

The total amount in cash of ninety million two hundred thousand Euro (EUR 90,200,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase of the share capital, as follows:

	Shares
BPY Lux Holdco S.à r.l.	12,500 Ordinary Shares
	<u>1,001 Mandatory Redeemable Preferred Shares</u>
Total:	13,501 Shares

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 6.1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company's capital is set at thirteen thousand five hundred and one Euro (EUR 13,501), represented by two (2) classes of shares as follows: twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (hereinafter referred to as the Ordinary Shares) and one thousand and one (1,001) mandatory redeemable preferred fixed and variable dividend shares (hereinafter referred to as the Mandatory Redeemable Preferred Shares, and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the shares), with a par value of one Euro (EUR 1) each. The respective rights and obligations attached to each

class of shares are set forth below. All shares will be issued in registered form. Ordinary Shares will generally be vested with voting rights. Mandatory Redeemable Preferred Shares will not carry any voting rights to the extent permitted by the Law and only as long as the Company has a sole shareholder. In case the Company has more than one shareholder, the Mandatory Redeemable Preferred Shares will have one vote per share in the same manner as the Ordinary Shares.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued Mandatory Redeemable Preferred Share in the shareholder's register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand five hundred Euros (7,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet;

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BPY Hospitality Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.985, constituée le 27 janvier 2014 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 809, page 38786 du 28 mars 2014 (les Statuts) (la Société). Les Statuts ont été changés une fois depuis la constitution de la Société au 8 juillet 2015 suivant un acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial.

A comparu:

BPY Lux Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.552 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires et mille (1.000) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable, sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de treize mille cinq cent un euros (EUR 13.501) par l'émission d'une (1) part sociale privilégiée obligatoirement rachetable à dividende fixe et variable;

3. Souscription à la nouvelle part sociale privilégiée obligatoirement rachetable à dividende fixe et variable, libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus, et versement d'une prime d'émission;

4. Modification de l'article 6.1. des Statuts;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi qu'à tout associé ou employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la part sociale privilégiée obligatoirement rachetable à dividende fixe et variable nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires et mille (1.000) Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sous forme nominative, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de treize mille cinq cent un euros (EUR 13.501) par l'émission d'une (1) Part Sociale Privilégiée Obligatoirement Rachetable;

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes aux nouvelles parts sociales et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et libération

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Part Sociale Privilégiée Obligatoirement Rachetable, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et la libérer intégralement avec un montant de quatre-vingt-dix millions deux cent mille euros (EUR 90.200.000), par un apport en numéraire, qui sera alloué comme suit:

- un montant d'un euro (EUR 1) sera alloué au compte du capital nominal des parts sociales de la Société;
- un montant de quatre-vingt-dix millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 90.199.999) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables.

Le montant total de quatre-vingt-dix millions deux cent mille euros (EUR 90.200.000) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que, suite à l'augmentation du capital social, la participation dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
BPY Lux Holdco S.à r.l.	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	1.001 Parts Sociales Privilégiées
	Obligatoirement Rachetables
Total:	13.501 Parts Sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1. des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.1.** Le capital de la Société est fixé à treize mille cinq cent un euros (EUR 13.501) représenté par deux (2) classes de parts sociales comme suit: douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (ci-après désignées comme les Parts Sociales Ordinaires) et mille et une (1001) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe et variable (ci-après désignées comme les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables), et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires elles seront désignées comme les parts sociales), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les droits et obligations respectifs attachés à chaque classe de parts sociales sont exposés ci-dessous. Toutes les parts sociales seront émises sous forme nominative. Généralement, les Parts Sociales Ordinaires seront acquises avec des droits de vote. Les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables ne conféreront aucun droit de vote dans la limite prévue par la Loi et seulement tant que la Société a un associé unique. En cas de pluralité d'associés, les Parts Sociales Privilégiées Obligatoirement Rachetables donneront droit à un vote par part sociale de la même manière que les Parts Sociales Ordinaires.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg ainsi

qu'à tout associé ou employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la Part Sociale Privilégiée Obligatoirement Rachetable nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille cinq cents Euros (EUR 7.500.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22786. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135509/213.

(150147513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

SOLER, Société Luxembourgeoise des Energies Renouvelables, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.870.

L'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 24 juillet 2015 a nommé réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016, Ernst & Young S.A., avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B47771.

SOLER

Société anonyme

Référence de publication: 2015135185/12.

(150146130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Alternatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.007.

Les comptes annuels au 31 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2015135445/13.

(150146848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.
